

**Ministerium für
Bildung, Wissenschaft und Kultur
Mecklenburg-Vorpommern**



- Die Ministerin -

À l'attention de tous les Parents,
dont les Enfants fréquentent une école
en Mecklembourg-Poméranie occidentale

Adresse postale:
19048 Schwerin
Adresse du domicile:
Ministerium für
Bildung, Wissenschaft und Kultur
Mecklenburg-Vorpommern
Werderstraße 124
19055 Schwerin

Téléphone: 0385 588-0
Fax: 0385 588-7082

**Interdiction de fréquentations scolaires pour enrayer la maladie des voies respiratoires
COVID-19**

14 mars 2020

Chers Parents,

Aujourd'hui, je m'adresse à vous dans une situation exceptionnelle. Comme vous l'avez peut-être déjà appris par les médias, le Gouvernement du Land se voit contraint d'interdire la fréquentation d'écoles **dans la période du 16 mars au 19 avril 2020 compris** pour les Enfants en Mecklembourg-Poméranie occidentale.

Avec cette mesure radicale, nous voulons enrayer le mieux possible la propagation ultérieure de la maladie des voies respiratoires COVID-19, et avant tout protéger nos prochains assez âgés et les personnes souffrant d'antécédents contre une infection. Afin d'obtenir les meilleurs résultats, nous devons tous agir ensemble.

Je peux très bien m'imaginer que vous avez un grand nombre de questions ouvertes. C'est pourquoi je voudrais m'adresser personnellement à vous avec la présente lettre et vous informer sur la situation actuelle.

Vous devez être dans un premier temps étonnés qu'une décision d'une portée aussi grande soit prise, bien que nous ayons heureusement à annoncer jusqu'à présent un nombre d'infections relativement peu élevé en Mecklembourg-Poméranie occidentale. Une fermeture des écoles à court terme est cependant nécessaire, étant donné que nous avons seulement maintenant au début de la propagation la possibilité d'enrayer celle-ci.

C'est la raison pour laquelle, il n'y aura **plus d'enseignement** dans les écoles déjà **à partir du lundi 16 mars 2020** en Mecklembourg-Poméranie occidentale. Cela **concerne les écoles publiques et privées ainsi que les écoles de formation professionnelle**. À partir de ce moment, une garde à l'école de votre enfant ne peut plus avoir lieu par conséquent que dans des cas d'urgence, sur lesquels je reviendrai dans ce qui suit. Les écolières et les écoliers des écoles de formation professionnelle sont priés de se rendre lundi dans leur entreprise agréée pour former des apprentis.

Dans le cas où vous vous exerceriez un emploi, qui est nécessaire pour la garantie et le maintien de la sécurité et de l'ordre publics, et où vous ne trouveriez pas d'autre possibilité de garde, nous mettrons une offre de garde pédagogique pour les classes 1 à 6 à disposition («**Service de garde d'urgence**»).

Elle concerne en principe notamment les secteurs suivants :

- a) Sapeurs-pompiers (professionnels et sectoriels),
- b) Police,
- c) Service pénitentiaire,
- e) Institutions médicales, y compris pharmacies,
- f) Institutions judiciaires,
- g) Services d'aide aux personnes dépendantes, ambulatoires et avec hospitalisation,
- h) Institutions de garde stationnaire (par exemple pour les aides à l'éducation)
- i) La production et l'approvisionnement en denrées alimentaires et marchandises des besoins quotidiens,
- j) Autorités communales et régionales, autorités et organisations avec missions de sécurité, institutions et entreprises communales, dans la mesure où des missions nécessairement soumises à des obligations et des missions de l'infrastructure communale (par exemple service public des eaux, gestion des eaux usées et des déchets, ÖPNV) sont à assumer impérativement.

Si vous appartenez à l'un de ces groupes d'emploi et avez besoin pour vos Enfants d'un «Service de garde d'urgence», vous voudrez bien venir lundi à l'école de votre Enfant et clarifier la manière de procéder à l'avenir avec la Direction de l'école. Le 16 mars sert de jour pour garantir une transition réglée.

En dehors de ce «Service de garde d'urgence», le Directeur de l'école, respectivement la Directrice de l'école de votre Enfant sera à votre disposition également dans la période où l'enseignement est interdit, en qualité d'interlocuteur, respectivement d'interlocutrice.

Avec le soutien du Ministère, les enseignants mettront à disposition dans une forme adaptée des matériels pour apprendre en s'organisant soi-même ainsi que pour aider les écolières et les écoliers le mieux possible à préparer les examens qu'ils doivent passer. La forme de la transmission de programmes scolaires et le soutien des écolières et des écoliers pour préparer les examens qu'ils doivent passer est réglée par votre école sous sa propre responsabilité. Pour les appréciations des résultats, il sera tenu compte, bien entendu, de la situation actuelle. C'est pourquoi des préjudices ne seront pas causés aux écolières et aux écoliers du fait de l'absence d'enseignement en raison des fermetures d'écoles.

Vous serez en outre informés d'une façon suivie et actuelle de l'évolution sur la page Internet du Ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Culture (www.bm.mv-regierung.de).

Pour les questions urgentes, une ligne directe est connectée le samedi 14 mars 2020 de 11h00 à 16h00 et le dimanche 15 mars 2020 de 11h0 à 16h00 au Ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Culture: **HOTLINE: 0385-5887174.**

À partir du lundi 16 mars 2020, les Directions des écoles ainsi que les inspections académiques de l'État sont à votre disposition pour vous donner des renseignements.

Je vous souhaite de bien surmonter les challenges en suspens et compte sur votre compréhension et votre coopération dans cette situation difficile pour tous.

Veuillez agréer, Chers Parents, l'expression de mes salutations distinguées.

Signé



Bettina Martin